

Collectif mutation professeur des écoles de l'Allier Adresse

À M. le Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Allier.

Château de Bellevue

Rue Aristide Briand

CS 80097 03403 YZEURE CEDEX

Objet : Demande d'audience. M. le Directeur Académique,

À Clermont-Ferrand, le 29 mars 2019

Nous avons l'honneur de solliciter une audience afin de vous faire part de nos revendications et interrogations communes concernant les mutations interdépartementales. Les résultats catastrophiques des permutations cette année nous incitent à réactiver le collectif, créé en 2017, de 126 professeurs des écoles qui ne voient pas leurs demandes de mutation aboutir. En effet, 143 personnes de notre département demandaient à rentrer dans le Puy-de-Dôme et seulement 7 ont obtenu satisfaction (contre 13 l'an dernier). 6 personnes voulaient se rendre dans le Cantal, aucune demande n'a été satisfaite. Il en va de même en Haute-Loire où 15 collègues souhaitaient aller. Moins de 5% des collègues obtiennent donc leur mutation. Parmi les 157 déçus certains atteignent ou dépassent les 10 années de demandes (13 années de refus pour la plus ancienne demande toujours insatisfaite). Malgré les relances, la situation se fige et s'enlise depuis des années. Paradoxalement, le département du 63 embauche cette année encore 24 collègues contractuels (30 l'an dernier). Pouvez-vous imaginer l'effet dévastateur de tels résultats sur des personnes dans l'effort (organisation matérielle, sacrifice sur la sphère personnelle et la vie familiale, fatigue) depuis plus de 10 ans ainsi que sur leur entourage ? La fatigue nerveuse engendrée par les longs trajets que nous effectuons chaque jour pour venir travailler met notre santé en péril et pourrait même mettre notre vie en danger. Des collègues ont eu des accidents en allant ou en revenant de l'école, heureusement pour l'instant sans trop de gravité. Attendons-nous qu'un drame se produise ? Pour certaines personnes, cette situation est devenue tellement insoutenable qu'elles se voient contraintes de demander un congé parental par défaut, ou sont même en arrêt maladie. Ceci s'accompagne d'un sentiment de découragement pour les personnes ayant un barème plus faible qui savent pertinemment que leur demande n'a aucune chance d'aboutir tant que les précédentes n'ont pas été satisfaites. Cela engendre également de gros efforts financiers, tant au niveau des frais d'essence que des frais d'autoroute. D'autre part, le blocage des permutations et des exéats a aussi des conséquences sur le mouvement intra-départemental. En effet, les circonscriptions de Vichy se retrouvent très engorgées. Et pour cause, les collègues, ne pouvant rentrer dans leur département de résidence, occupent les postes qui en sont à la frontière. Cela pénalise ainsi les collègues résidents dans le sud du département de l'Allier qui ne sollicitent pas de mutation interdépartementale. Ne serait-il pas urgent de se pencher enfin sur ce sujet afin d'améliorer les conditions de travail et la qualité du service sur l'ensemble du département ? Nous vous informons que nous alertons aussi le CHSCT pour tenter d'obtenir de l'aide. Nous avons déjà sollicité votre bienveillance quant à l'écoute de nos situations personnelles. En effet de nombreux courriers vous ont été adressés au début du mois d'Avril. Le 3 avril, une réunion du collectif a eu lieu à Clermont-Ferrand. Au cours de cette dernière, des leviers et des solutions intermédiaires ont été évoqués : ne serait-il pas possible d'augmenter le nombre de postes attribués dans l'Allier au niveau du concours ? Pourquoi des FSE prolongés le sont-ils sur la circonscription de Vichy (si prise en compte par des collègues titulaires et avec de l'ancienneté) ? Le Puy-de-Dôme va faire appel à 24 contractuels cette année encore. Pourquoi n'existe-t-il aucune « solidarité académique » afin de se partager les contractuels et ainsi permettre à des personnes de retrouver des conditions de travail plus décentes ? Pourquoi le barème pour « rapprochement de conjoint » est-il plafonné à 4 ans alors qu'à l'heure actuelle cette échéance est très largement dépassée ? Pourquoi les points de barème pour rapprochement de conjoint ne sont accessibles qu'au-delà de 180 km entre les deux adresses professionnelles, dans le mouvement intra-académique ? Enfin, une durée maximale de demandes, au terme de laquelle la mutation serait accordée de droit, ne pourrait-elle pas être mise en place ? Ces propositions pourraient déjà permettre à quelques collègues d'obtenir leur mutation et aux autres d'attendre leur tour tout en gardant espoir. C'est pourquoi nous comptons sur vous pour prendre en compte nos situations et nos revendications avec tout le sérieux et la considération qu'elles méritent. Nous aimerions que vous ouvriez le dialogue avec vos personnels pour tenter de trouver une solution acceptable pour tous. Une délégation de notre collectif se tiendra à votre disposition pour échanger lors d'une audience. Nous savons qu'un rendez-vous est prévu le 30 avril avec les syndicats et nous souhaiterions avoir une réponse avant cette date.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à notre demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur l'inspecteur académique, l'expression de nos respectueuses salutations